

Titre de la séance : Mieux vaut prévenir que sévir : approches préventives pour encourager la conformité à l'éthique.

Animateurs/Panélistes :

Bradley Odsen, registraire du registre des lobbyistes de l'Alberta et conseiller général pour le commissaire à l'éthique de l'Alberta

Mary Dawson, commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique du Canada

Lynn Morrison, commissaire à l'intégrité de l'Ontario

Nancy Nicolescu, directrice de l'information et des communications, Bureau de l'éthique gouvernementale de l'État du Connecticut

Date et heure : Mercredi 11 décembre 2013, 10 h 45

Rapporteur : Alain Gagné

Résumé de la séance

Mme Mary Dawson, commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique du Canada, administre 2 lois fédérales, la Loi sur les conflits d'intérêts (Loi) et le Code régissant les conflits d'intérêts pour les membres de la Chambre des communes (Code). Règles telles l'exclusivité des fonctions, désinvestissement des actions à la bourse, déclaration des intérêts personnels, acceptation de cadeaux et divulgation publique, sont autant de moyens pour accroître la confiance du public envers le gouvernement.

D'entrée de jeux, Mme Dawson déclare que, même si elle détient des pouvoirs d'enquête, elle privilégie la prévention plutôt que la répression. En vue de prévenir l'émergence de situations de conflit d'intérêts, elle utilise des mécanismes formels tels que la divulgation confidentielle, l'application de mesures pour aider les élus à respecter leurs obligations, la transmission d'avis et le maintien de registres publics. La sensibilisation, la formation et la communication font partie des mécanismes informels mis en place à titre préventif. Ces mesures visent à s'assurer que les parlementaires et les hauts dirigeants comprennent les règles et leurs obligations. Quoique difficile à mesurer, elle est persuadée que la prévention aide à diminuer le nombre de manquements autant à la Loi qu'au Code.

Mme Lynn Morrison, commissaire à l'intégrité de l'Ontario, a elle aussi adopté pour son travail une approche qui privilégie la prévention. Mme Morrison rencontre personnellement chacun des députés sur une base annuelle. Ces rencontres permettent à Mme Morrison de construire une relation de confiance qui amène à des discussions franches et incite les membres du Parlement provincial à lui demander des avis tout au long de l'année. Ces rencontres permettent aussi de prévenir l'émergence de situations conflictuelles en sensibilisant davantage les parlementaires aux problèmes potentiels.

Quoique la législation de l'Ontario requière que Mme Morrison fournisse une opinion écrite, elle croit que les conversations téléphoniques aident davantage à favoriser la relation entre elle et les parlementaires et que ces conversations

tendent à être plus productives que des communications écrites. Mme Morrison croit qu'il est important d'utiliser chaque opportunité, non seulement pour fournir des avis, mais aussi pour enseigner comment raisonner face à des questions d'ordre morales. Quand un membre du parlement et/ou leur personnel ont confiance en l'analyse du Commissaire, elle pense qu'il leur est plus facile d'apprendre comment reconnaître les problèmes éthiques potentiels par eux-mêmes et qu'il est plus probable qu'ils lui demandent ses conseils. Un des objectifs de Mme Morrison est de s'assurer que les membres du parlement reconnaissent quand ils devraient poser des questions. Le fait que les parlementaires peuvent la consulter pour obtenir des avis confidentiels les amène à avoir confiance en elle pour lui confier leurs informations sensibles. Mme Morrison croit que les manquements éthiques peuvent être évités par la formation en s'assurant que les membres du Parlement connaissent les règles. De plus, elle croit qu'en mettant l'accent sur la formation, cela entraîne une diminution des plaintes.

De son côté, Mme Nancy Nicolescu, directrice à la formation et aux communications au bureau de l'éthique de l'État du Connecticut, nous a fait part de ses efforts pour ranimer les programmes éducatifs et pour continuer le développement et la mise en place de formations et de conférences. Elle a soulevé les différences dans la façon dont les diverses agences traitent les règles d'éthique. Pour cette raison, leur bureau a élaboré des guides en vue d'établir des standards pour obtenir une pratique plus uniforme par tous ceux qui sont impliqués sur le plan de l'éthique. Ils ont également une publication mensuelle de mise à jour, des rencontres, des avis éthiques, des avis légaux et de la formation continue pour guider les agents de liaison dans leur travail. À titre préventif, ils ont des comités de surveillance (audit) pour aiguiller les agences dans la bonne voie. Mme Nicolescu ajoute que pour eux, la connaissance des règles éthiques augmente le nombre de questions et de plaintes. Les demandes de conseils et les plaintes représentent des occasions d'améliorer la conformité à l'éthique et, à son tour, l'amélioration du respect des normes se traduit par un progrès du gouvernement sur le plan éthique.